



Québec, le 1<sup>er</sup> février 2024

Monsieur Éric Girard  
Ministre  
Ministère des Finances  
12, rue Saint-Louis  
Québec (Québec), G1R 5L3

## **Objet : Consultations prébudgétaires – Investissements sylvicoles en forêt publique**

---

Monsieur le Ministre,

L'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ) et la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) désirent profiter de l'occasion de la consultation prébudgétaire afin de vous sensibiliser sur l'importance d'investir dans l'aménagement des forêts du Québec pour consolider l'occupation du territoire ainsi qu'augmenter leur contribution à la lutte aux changements climatiques.

### **1. Présentation des deux associations**

L'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ) et la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) représentent la très grande majorité des entreprises et des travailleurs œuvrant dans le secteur de l'aménagement forestier au Québec. Nous constituons les deux plus grandes associations patronales représentant la sylviculture. Nos membres sont présents dans toutes les régions et réalisent plus de 80 % des travaux sylvicoles non commerciaux en forêt publique.

Les travaux sylvicoles non commerciaux incluent toutes les activités forestières de remise en production de la forêt : la préparation de terrain, la plantation d'arbres et les travaux d'entretien de la forêt. Ce sous-secteur de l'aménagement forestier revêt une grande importance pour le Québec et cela se confirme davantage lorsqu'on le regarde sous l'angle des chaînes de valeurs. En effet, il s'agit d'un maillon de l'activité forestière indispensable pour assurer un approvisionnement à l'industrie de la transformation du bois. Si ce premier maillon est fragilisé ou brisé, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui en souffre et qui pourra ultimement être menacé. Bref, à partir du moment où on néglige la réalisation de travaux sylvicoles, les usines de sciage et les papetières s'en trouveront directement affectées, impliquant d'énormes conséquences sur l'économie de nombreuses régions. En effet, le secteur forestier *génère des retombées économiques dans au moins 902 municipalités, soit 83 % des municipalités du Québec. Il constitue un pilier économique important pour 152 municipalités québécoises, soit une proportion de 14 %, c'est-à-dire que ce secteur regroupe 10 % et plus des emplois totaux. Enfin, pour 5,5 % des municipalités, le secteur forestier représente 20 % et plus des emplois totaux, ce qui se rapproche d'un contexte dit mono-industriel.*<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Service des études économiques et commerciales. 2019. Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la modernisation des produits forestiers et Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel. 57 p.



## 2. *Maintenir la capacité de productivité des forêts du Québec*

Vous n'êtes pas sans savoir que les feux de forêt de 2023 ont été dévastateurs pour le Québec. Selon les données présentées par le Forestier en chef (FEC), plus de 1,3 million d'hectares ont été affectés par les feux, à des degrés variables, sous la limite territoriale des forêts attribuables. Ceci équivaut à 3,2 % de la superficie totale des 57 unités d'aménagement au Québec. En ce qui a trait à la superficie destinée à l'aménagement forestier, soit celle considérée au calcul des possibilités forestières, près de 920 000 hectares ont été affectés, et ce, principalement dans les régions du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de la Côte-Nord.

Selon les prévisions du FEC, 143 400 hectares ayant été affectés par les feux seront en échec de régénération, c'est-à-dire qui ne reviendront pas sous forme de forêt sans l'aide du reboisement. De plus, 205 600 hectares présenteront une régénération moindre et auront besoin d'activités sylvicoles pour leur permettre de se régénérer adéquatement.

Lors de la mise à jour économique de novembre dernier, 200 millions de dollars additionnels sur 8 ans ont été annoncés pour accélérer le reboisement. Selon les estimations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, ce montant devrait permettre de produire 5 millions de plants supplémentaires par année et de reboiser et entretenir 25 000 hectares en échec de régénération, c'est-à-dire moins de 18 % de ce dont nous aurions besoin.

Dans un premier temps, par prudence et dans un souci de pérennité de la ressource, le FEC a recommandé à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de modifier les possibilités forestières 2023-2028 pour 11 unités d'aménagement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, afin de refléter l'impact des feux de forêt de 2023. Cette recommandation réduirait les possibilités forestières de 521 200 m<sup>3</sup> bruts/an dans la région du Nord-du-Québec, de 88 700 m<sup>3</sup> bruts/an en Abitibi-Témiscamingue et de 9 500 m<sup>3</sup> bruts/an en Mauricie. Si la Ministre applique la recommandation du FEC, cela pourrait représenter une perte de revenu pour l'état de plus de 135 M\$ annuellement. En effet, selon une étude économique de PricewaterhouseCoopers, *Étude sur les retombées économiques de l'industrie québécoise du bois 2021*<sup>2</sup>, chaque mètre cube de bois récolté et transformé représente environ 219 \$ de revenu pour l'État (impôt sur le salaire et les entreprises, parafiscalité, revenus de taxation et droits de coupe et redevances).

Dans un deuxième temps, le FEC estime que plusieurs informations seront nécessaires en vue de compléter ses analyses pour terminer la mise à jour des possibilités forestières pour la période, notamment la stratégie sylvicole retenue pour la remise en production de la superficie affectée par les feux incluant l'envergure, la durée du plan de remise en production **et son financement**. Cette stratégie sylvicole devra également comporter des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

De surcroît, avant les feux de forêt de 2023, le Québec présentait déjà du retard en éducation de peuplement. Le FEC avait avoué avoir dû revoir le rendement de plusieurs plantations à la baisse, n'ayant pas reçu l'entretien nécessaire. Le Québec investissait donc dans la plantation d'arbres, mais n'avait pas les fonds suffisants pour entretenir les superficies reboisées. Dans notre mémoire présenté l'an dernier en consultation prébudgétaire, nous avons soulevé ce problème et avons recommandé la réalisation d'une analyse d'écart afin de bien mesurer la quantité de travaux non réalisés et d'élaborer un plan de redressement qui serait rapidement mis en œuvre.

---

<sup>2</sup> Étude économique PricewaterhouseCoopers (PWC) Étude sur les retombées économiques de l'industrie québécoise du bois 2021



Bref, seulement pour maintenir la capacité productive de nos forêts, un énorme chantier sylvicole devra être mis en place. Nous jugeons donc à propos de demander au gouvernement de :

- Investir 944 millions de dollars supplémentaires sur 10 ans (118 000 ha x 200 M\$ / 25 000 ha) pour remettre en production les 143 000 hectares ayant été affectés par les feux et qui seront en échec de régénération ;
- Évaluer les travaux sylvicoles qui seront nécessaires pour assurer un rendement forestier intéressant aux 205 600 hectares qui présenteront une régénération moindre et en assurer le financement ;
- Réaliser une analyse d'écart afin de bien mesurer le retard accumulé en éducation de peuplement, élaborer un plan de redressement et en assurer le financement.

### 3. Conclusion

L'investissement en sylviculture est un moyen concret pour répondre à de multiples besoins à l'égard de l'environnement. Les effets de nos décisions en foresterie ne pouvant se voir qu'après un certain temps en forêt, il faut se demander quel héritage nous souhaitons laisser aux prochaines générations. Pour notre part, nous souhaitons léguer des territoires forestiers aménagés de façon soutenue, capables de contribuer à l'activité économique des régions ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques.

Les forêts permettent de stocker de manière permanente le CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère et peuvent être considérées comme des sources d'émissions négatives. Ainsi, la restauration du couvert forestier, l'aménagement forestier et l'utilisation optimale du matériau de bois dans la construction sont des solutions afin de lutter efficacement contre les changements climatiques.

Nous vous demandons donc de voir l'investissement supplémentaire de 944 millions en sylviculture sur 10 ans ainsi que les autres investissements demandés comme un placement pour l'environnement, pour l'occupation dynamique des régions et pour la santé globale de la population et des générations futures.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le président de l'AETSQ

Charles-Philippe Mimeault Laflamme

Le président de la FQCF

Stéphane Gagnon

c.c. : Madame Maité Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts